

LA COLLECTE DES DÉCHETS EN TOUTE SÉCURITÉ

Formation professionnelle



2 jours

GESTION DES DÉCHETS

OBJECTIFS :

- Permettre, en situation de travail, d'assurer sa sécurité et celle de son équipe ; d'appliquer la recommandation R 437, d'appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort en fonction de leur situation de travail ; de repérer les situations dangereuses en matière d'hygiène et de sécurité et en rendre compte à sa hiérarchie ; d'assurer la sécurité des usagers.
- À l'issue de la formation, être capable d'énumérer les dangers et les risques relatifs à la collecte ; de commenter les règles de sécurité relatives à la collecte en porte à porte des déchets ménagers ; d'énumérer les consignes de sécurité applicables à son poste de travail (équipier, conducteur) ; de repérer dans son travail les situations pouvant nuire à la santé ou entraîner des efforts excessifs.

PROGRAMME DÉTAILLÉ :

Exigences du service public de collecte de déchets

- Définition du service public.
- Devoirs des usagers.
- Devoirs des agents.

Exigences réglementaires

- Le code du travail :
 - » document unique,
 - » formation à la sécurité,
 - » conformité du matériel,
 - » équipements de protection,
 - » consignes de travail,
 - » conditions de travail et locaux sociaux,
 - » protocole de sécurité,
 - » exigences pour les grues auxiliaires.
- La recommandation R 437 de l'INRS «collecte des déchets ménagers» ; prescriptions pour les équipiers de collecte, les conducteurs.
- Le code de la route : permis de conduire, FCO, Fimo.
- Le statut de la Fonction publique : test psychotechnique.

Prise en compte des risques lors de la collecte

- Produits et matériaux manipulés.
- Circulation sur le domaine public : arrêts fréquents, travailleurs sur la chaussée...
- Manutention des bacs et des sacs : éléments d'anatomie,, dommages corporels relatifs à la collecte.
- Exercice : renforcement de la ceinture abdominale, mobilisation de la colonne vertébrale.
- Chutes, glissades, trébuchements...
- Exercices sur matériel

ANIMATION :

- Méthode mobilisée : La formation est assurée par notre équipe pédagogique, composée d'experts sur chacun des sujets traités
- Forme d'enseignement : présentiel (distanciel si besoin)

Règles relatives au travail sur le domaine public

- Circulation et code de la route :
 - » conducteur : vigilance, alerte des équipiers ;
 - » équipiers : vigilance ;
- Rôle des plannings,
- Travail en équipe,
- Sécurité des usagers :
 - » placement des conteneurs, déversement de déchets ;
 - » scooters, cyclistes et piétons : comportements à risque.

Moyens de prévention

- Équipements de protection individuelle :
 - » adaptation climatique, confort...
- Mesures de prévention :
 - » comportements : conducteur, équipiers ;
 - » organisation : itinéraires de collecte, collecte bilatérale, marches arrière...

Visite sur site : manutention des matériels

*

Méthodes et moyens de formation

- Exposés à partir d'un manuel «à trous» qui permet au participant de limiter sa prise de notes.
- Exercices.
- Visite.

Vérification des compétences acquises

- Réponse aux questions sur la base de QCM

PUBLIC : Agents des services de collecte (conducteurs et équipiers de collecte)

DURÉE, LIEU : 2 jours, session intra-entreprise dans vos locaux

PRÉ REQUIS CONSEILLÉ : Salariés dans un service de collecte

- Personnes en situation de handicap, nous contacter pour connaître l'accessibilité à la formation.
- Référentes handicap : cecile.faure@irfedd.org ; lauriane.traore@irfedd.org